Ami(e) archer,

J’ai le plaisir de vous convier, conformément aux statuts de la Compagnie des Archers Mâconnais, à

 **L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA ORDINAIRE** qui se tiendra

Vendredi 18 Janvier 2019 à 20 HEURES 15

 Au logis de la salle d’arc, complexe sportif Jean BURNICHON de Champlevert Rue Léo Lagrange – 71000 MACON

Afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

* Vote sur l’intégration au CA d’un représentant jeunes – en remplacement de Lucie Auboeuf, démissionnaire (vote à bulletin secret)

La liste des votants sera affichée sur le panneau d’information de la Compagnie et intégrée dans le site de la Compagnie, (www.archersmaconnais.fr) rubrique documents administratifs et AG. Cette liste sera affichée pour information et rectification des le 26 décembre 2018

Au regard de l’article 10 de nos statuts, « les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l’Assemblée pour l’ensemble des décisions a l’exception du vote sur des modifications des statuts qui doivent être prises avec l’approbation des 2/3 des membres présents ou représentes.

Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres [de l’Association] est nécessaire.

Si ce quorum n’est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée avec le même ordre du jour, à six jours au moins d’intervalle. »

Ainsi, si vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, nous vous remercions à l’avance de bien vouloir remettre le pouvoir ci-joint, dûment complété et signé à un membre votant de la Compagnie pour voter en votre nom, le jour de l’Assemblée.

Recevez, cher (chère) archer, mes salutations sportives et amicales.

Le Président

Gérard CHAMPION